

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Délibération n°DB2018/17*

Nombres de membres  
En exercice : 24  
Présents : 14  
Votants : 15  
**POUR : (100%)**  
**CONTRE : 00**  
**ABSTENTION : 00**

Le dix-neuf mars deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET  
Date de la convocation : 09/03/2018  
Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Agnès MERCIER et MM Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, Vincent FLEURY, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Ludovic PHILIPPE, Francis SIGNORET et Benoit SINGLIT.  
Ayant pouvoir de vote : M. Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA NATURE**

Vu la compétence supplémentaire « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Sport, Vie associative et Culture lors de sa séance du 07/03/2018 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 euros au profit de l'association LA MAISON DE LA NATURE dans les conditions suivantes :

Objet : Acquisition de 6 gyropodes pour le développement d'une activité touristique « Excursions Nature pour tous »  
Dépenses éligibles : 80 240.40 €  
Montant de la subvention : 1 500 € (15% de la dépense éligible, plafonné à 1500€)  
Conditions de versement : 50% dès notification et 50% versé sur présentation d'un bilan qualitatif et financier certifié acquitté, et d'un RIB, avant le 31/03/2019.

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,  
  
Francis SIGNORET  
